

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 3 décembre 2025

51 - 2025/

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT J., GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, NICOLAS Gérard, SEGUIER Virginie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,

Procurations : MAURY Jean-François à ARMENGOL André, SANCHEZ Séverine à BLANQUEFORT Jean, SCHMITT Nathalie à DUHAUER-GARBOT Yvette,

Absents : BENEZECH Claude, GIBBERT Michel, JOURDAN Jean-Pierre, RASSIER Jean-Marie, SANCHEZ Valérie,

Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : CC Les Avant-Monts - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif 2024 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'assainissement collectif doit être présenté à l'assemblée délibérante des communes adhérentes dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le RPQS doit contenir, à minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le RPQS d'assainissement collectif est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Vu le CGCT et notamment les articles L.2224-5 et D.2224-5 et les annexes V et VI,

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L. 213-2,

Vu le RPQS d'assainissement collectif 2024 de la Communauté de Communes les Avant-Monts

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il a exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ADOPTÉ le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2024 de la CC les Avant-Monts.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE,



